



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 17 mai 2016

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, CITRON, GUERINET, MALET, MAMEAUX, MASSON, TARTINVILLE, PICARD.

Absents excusés : Mme CHANTEREAU, MM. BRUNEAU, FEVRIER, MAMEAUX, THION.

Rappel de l'ordre du jour :

- Convention particulière d'appui financier entre l'État, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, la Communauté de communes du Beaunois, la Communauté de communes du Plateau Beauceron, la Commune nouvelle Le Malesherbois et la Commune de Dadonville.

Mme BEVIERE accueille les élus et les remercie de leur présence, compte tenu du caractère d'urgence de ce Bureau. Elle fait part des personnes ayant demandé à être excusées.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au seul point à l'ordre du jour.

Convention particulière d'appui financier entre l'État, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, la Communauté de communes du Beaunois, la Communauté de communes du Plateau Beauceron, la Commune nouvelle Le Malesherbois et la Commune de Dadonville

Mme BEVIERE précise le contenu du courrier reçu du Ministère de l'Environnement et le caractère d'urgence, induisant la tenue de ce Bureau « extraordinaire ».

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 €, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000 € sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires

Mme BEVIERE détaille ensuite les 8 actions comprises dans cette convention, au bénéfice des collectivités suivantes :

- la Communauté de communes du Beaunois
- la Communauté de communes du Plateau Beauceron
- la Commune nouvelle Le Malesherbois
- la Commune de Dadonville.

L'ensemble des dépenses valorisées s'élève à 1 634 166 €, financé à hauteur de 500 000 € via le FFTE, soit 31%.

D'autres co-financements sont envisagés :

- le Conseil régional Centre-Val de Loire pour 639 320 €, soit 39%
- la DETR pour 13 000 €, soit moins de 1%

L'autofinancement s'élève à 481 846 €, soit 30%

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le projet de convention d'appui financier est adopté à l'unanimité.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 12h20.

Monique BEVIERE, Présidente